



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250706

Domaine : 7.5.3

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 06 – Versement d'un acompte sur subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) avant le vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORÉ, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L. 2311-7,

VU la délibération du 6 juillet 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération du 9 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 durant toute la mandature

095-219502184-20251211-20250706-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

CONSIDERANT que le vote du budget 2026 n'interviendra qu'en février 2026,

CONSIDERANT que pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale de continuer à fonctionner et d'honorer les dépenses du premier trimestre composées en majeure partie de charges de personnel, il est nécessaire que la commune lui verse un acompte sur subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'un acompte de subvention au CCAS détaillé ci-après :

	Statut	Subvention versée en 2025	Acompte 2026	Mode de calcul
CCAS	Etablissement public	380 000 €	152 000 €	40 % subvention 2025

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250706-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025